

- Deuxièmement, l'abaissement des barrières tarifaires sera étalé sur dix ans, ce qui donnera ainsi suffisamment de temps aux entreprises et aux travailleurs pour s'adapter à un cadre de libre-échange;
- Troisièmement, l'économie canadienne est en bonne posture pour s'adapter rapidement et sans heurts, ainsi que pour exploiter les possibilités nouvelles offertes par un accès amélioré et plus sûr au marché américain. La compétitivité internationale du Canada s'est sensiblement améliorée ces dernières années. Depuis 1983, c'est le Canada qui, parmi tous les grands pays industrialisés, a obtenu les meilleurs résultats au chapitre de la croissance de l'emploi et de la production;
- Quatrièmement, non seulement l'adaptation nécessaire sera minime par rapport aux changements qui sont habituellement observés — par exemple, on compte chaque année 5 millions de changements d'emploi au Canada, touchant plus de 4 millions de travailleurs — mais le gouvernement fédéral offre un large éventail de programmes qui aideront les particuliers et les entreprises à s'adapter à l'évolution de la conjoncture et du marché du travail par suite du libre-échange.

De nombreux programmes existent actuellement pour aider les travailleurs canadiens et les entreprises à s'adapter au libre-échange. La Planification de l'emploi est le programme fédéral le plus important touchant l'adaptation de la main-d'œuvre. Ce programme offre une aide financière pour la formation, le développement de l'emploi et la relocalisation des travailleurs.

Emploi et Immigration Canada offre également le Service d'aide à l'adaptation de l'industrie et fournit des services de consultation, d'orientation et de placement. L'Assurance-chômage est toujours disponible pour aider les Canadiens à effectuer le passage d'une occupation à une autre. Un éventail tout aussi vaste de programmes aideront les entreprises à tirer profit des nouveaux débouchés offerts par l'Accord de libre-échange. Ces programmes comprennent : le Service des délégués commerciaux offert par le ministère des Affaires extérieures; le programme de Développement des marchés d'exportations; le Programme de mise en valeur de la technologie et le Programme de la microélectronique et du développement des systèmes offerts par le ministère de l'Expansion industrielle régionale; et une nouvelle approche au développement régional qui se reflète dans les programmes et services offerts par l'Agence des perspectives de l'Atlantique et l'Agence de diversification de l'économie de l'Ouest. Le Premier ministre a annoncé récemment la création du Conseil consultatif sur l'adaptation composé de représentants des milieux d'affaires, des associations syndicales et d'universitaires. Il aura pour tâche de conseiller le gouvernement quant à l'efficacité de ces programmes dans le contexte de l'Accord de libre-échange.